



PROCES-VERBAL de la séance du 27 juin 2022

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz, qui salue l'assemblée. Il annonce la présence de Mme Fontannaz, préposée au Contrôle des Habitants.

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 42 membres sont présents sur 66 assermentés. Mesdames et Messieurs Eric Affolter, Mathilde Bessonnet, Vincent Bolay, Caroline Briand, Laure Coucet, Jean-François Cuenod, Juliana Droxler, Léonard Genton, Antoinette Gfeller, Sébastien Hartmann, Annia Haselbach, Philippe Isoz, Thibault Livet, Béatrice Maeder, Viviane Rondot, Delphine Rubin, Marianne Rubin, Benedikt Schwartz, Michaël Tasev et Anne-Lise Wingses sont excusés.

Le quorum étant atteint, M. Chabloz constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Chabloz lit l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite le modifier.

M. Thierry Blanc indique qu'il a été surpris de ne pas trouver la réponse à son initiative sur les souffleuses à feuilles qu'il a déposée en juin 2021. Une réponse aurait dû être donnée dans le délai d'une année.

M. Chabloz lui demande s'il souhaite que l'ordre du jour soit modifié. Ce n'est pas le cas. Il est donc adopté.

3. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2022

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

M. Chabloz demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 11 avril 2022. Ce n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

4. Assermentation

M. Chabloz indique qu'il a reçu une demande d'assermentation de la part de Mmes Nicole Strauss, Arlette Perret Nissen. Il demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Mme Christel Petit et M. Benoît Petit indiquent qu'ils souhaitent être assermentés.

M. Chabloz prie les personnes intéressées de venir devant l'assemblée. Pour la prestation de serment, il demande à toute l'assemblée de se lever. Il passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et invite Mmes Nicole Strauss, Christel Petit, Arlette Perret Nissen et M. Benoît Petit à faire leur promesse.



Monsieur le Président leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

5. Communications du bureau

M. Chabloz rappelle la modification de la loi sur les communes qui permet d'exclure les membres des Conseils généraux dès deux absences non justifiées. Il mentionne que ce point concerne peu les personnes présentes ce soir, mais que les membres absents seront informés par un article dans LullyInfos.

Il donne lecture de la pétition reçue par le Bureau du Conseil général intitulée : *Danger des routes cantonales et communales de notre village pour la population*, pétition signée par une centaine d'habitant-e-s. Il informe que cette pétition est de la compétence de la Municipalité et lui est transmise. Il demande que les initiateurs de cette pétition se fassent connaître de la Municipalité.

6. Communications de la Municipalité

M. Wings annonce 4 communications de la Municipalité :

- La Municipalité a dû enlever le passage de la Route de Lussy. Celui-ci a été installé le temps des travaux. A la demande du canton, il a dû être effacé.
- La Municipalité s'est associée avec une quarantaines d'autres communes pour faire recours contre le décompte de la facture sociale 2021. Il fait un rappel de l'historique de la péréquation. La participation à la cohésion sociale, qui a plus que doublé depuis le début de la péréquation et pèse sur le budget communal. Il présente la situation et indique qu'il informera régulièrement le Conseil général des démarches.
- La Municipalité est en train de revoir le règlement de Police, pour intégrer notamment la demande de M. Blanc. De 27 pages, on passe à plus de 50. Des échanges réguliers avec le Canton sont nécessaires pour l'élaboration de ce règlement. La partie relative au cimetière fera l'objet d'un règlement séparé.
- Il informe que Lully participera aux Perséides et éteindra son éclairage du 11 au 13 août prochain.
- Suite à la demande du SIS-Morget, la Municipalité a demandé au Bureau du Conseil de nommer une commission chargée de rapporter à la Municipalité sur le projet de modification des statuts du SIS-Morget et l'introduction du plafond d'endettement de cette association intercommunale. Un préavis sera soumis au Conseil à la fin de l'année.

7. Rapport de gestion et comptes 2021

M. Chabloz donne la parole à M. Genton pour présenter les comptes communaux.

M. Genton prend la parole pour présenter les comptes 2021. Il constate que les revenus des impôts ordinaires ont augmentés de 600'000.- francs par rapport au budget. En conséquence, les charges ont augmenté de 500'000.- francs. Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 11'686.- alors qu'un déficit était prévu. Un montant de Fr. 70'000.- a pu être attribué au Fonds de réserve Investissements.

Par ailleurs, le fonds de réserve pour le bâtiment communal prévu En Billens a été dissout, ce projet étant abandonné.



A la demande de M. Chabloz, M. Plinio Maroni donne lecture du Rapport de la Commission de gestion.

M. Chabloz ouvre la discussion sur les comptes 2021.

M. Genton développe l'évolution de la dette de la Commune, la Commission de Gestion ayant demandé plus d'informations sur ce point. Il relève que la dette baisse depuis 2015, année de la rénovation de la STEP et de l'extension du collège. Il ne souhaite pas que davantage de graphiques sont présents dans le rapport sur les Comptes, mais indique aux membres du Conseil qu'ils peuvent trouver plus d'informations statistiques à cette adresse :

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/

M. Blanc constate que depuis 2021, on a une augmentation des recettes d'impôt. M. Genton précise qu'on ne sait pas pourquoi et que, contrairement à ce qui était imaginé, la crise n'a pas eu d'effet sur ce point.

M. Blanc demande depuis combien de temps nous faisons appel au réviseur actuel. M. Genton indique que cela fait 2 ou 3 ans, depuis que la loi a changé et qu'il n'est plus possible que la fiduciaire chargée de notre comptabilité fasse aussi la révision des comptes.

La parole n'étant plus demandée, M. Chabloz clôt la discussion. Il demande si une personne s'oppose au vote à main levée. Ce n'est pas le cas. Il donne lecture des conclusions du rapport.

1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2021 ainsi que le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés,

Le Conseil approuve ce point à la majorité, moins deux abstentions.

2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Le Conseil approuve ce point à la majorité, moins deux abstentions.

8. Elections statutaires

Selon l'article 9 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année, pour la durée d'une année, avant le 1^{er} juillet :

1. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue
2. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.
3. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.



Election à la Présidence

Pour l'élection à la présidence, Monsieur Vincent Chabloz laisse sa place au Vice-Président, M. Fabien Coucet. Celui-ci présente la candidature de M. Vincent Chabloz, qui souhaite poursuivre jusqu'au 30 juin 2023. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.

Election à la Vice-présidence

Monsieur Fabien Coucet a indiqué qu'il ne souhaitait pas se représenter à la vice-présidence. La candidature de M. Werner Kuert est proposée. Il accepte de se porter candidat.

Monsieur Werner KUERT est tacitement élu Vice-président du Conseil Général de Lully.

Election des scrutateurs

Les scrutateurs en place sont Monsieur Werner Kuert et Madame Viviane Rondot. Madame Rondot souhaite poursuivre, M. Kuert étant élu Vice-président, une place de scrutateur est vacante.

M. Michael Birchard annonce sa candidature.

Monsieur Michael BIRCHARD et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs.

Election des scrutateurs suppléants

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Sébastien Hartmann et Monsieur Michael Birchard, qui a été nommé scrutateur. Mme Arlette Perret Nissen est candidate.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Monsieur Sébastien HARTMANN et Madame Arlette PERRET NISSEN sont tacitement élus scrutateurs suppléants.

Election à la Commission de Gestion

M. Chabloz rappelle que traditionnellement, le membre rapporteur de la commission de gestion se retire à la fin de l'année. Il s'agit de M. Plinio Maroni, qui quittera la commission de gestion fin juin. M. Nicolas Gfeller deviendra rapporteur, M. Michaël Tasev et Mme Ingrid Virnot seront membres. Ils confirment tous trois leur intérêt.

M. Chabloz indique que M. Thierry Blanc est membre suppléant. M. Andreas Giesbrecht propose sa candidature.



Il n'y a pas d'autres candidatures.

La commission de gestion 2022 composée de M. Nicolas GFELLER, membre rapporteur, de M. Michaël TASEV et Mme Ingrid VIRNOT, membres, et de MM. Thierry BLANC et Andreas GIESBRECHT membres suppléants, est élue tacitement, pour une année, jusqu'au 30 juin 2023.

9. Divers & Propositions individuelles

Mme Birarda annonce la présence de la Coquette mobile à Lully du 22 au 24 juillet. Elle invite les membres du Conseil à participer à la fête.

M. Livet souhaite revenir sur un sujet abordé à de nombreuses reprises et faire un état de situation. Il rappelle la problématique liée à la création des bassins de phragmicompostage et au défrichage de 2'300m² de forêt à la STEP. Le défrichage a généré une augmentation importante du bruit pour les habitants du quartier de Chantemerle et des autres quartiers.

En 2012, la Commission faisait un rapport le 25 juin pour que des mesures de corrections soient effectuées. Rien n'a été fait depuis. Il pose les questions suivantes :

- à quelle date la Municipalité mettra en œuvre les éléments contenus dans le rapport de la commission du 25 juin 2012 validé par le Conseil général ?
- Quelles sont les mesures de corrections envisagées suite à la création des externalités négatives découlant de la création des bassins de phragmicompostage ? Et dans quel délai ?

M. Rondot indique qu'une séance a eu lieu avec l'OFROU (office fédéral des routes) et M. Livet. Le but de cette séance était de trouver des solutions. En 2017, le village n'était pas de taille suffisante par rapport à l'investissement nécessaire pour la pose de parois anti-bruit. L'OFROU refuse de limiter la vitesse, mais le revêtement a été changé avec une baisse de 5 décibels.

M. Livet constate que les choses n'ont pas été comprises dès le départ. L'élément central, c'est la correction de la péjoration de la situation suite à la création des bassins. Cette décision a péjoré la situation, le rapport de la commission a été validé par le Conseil. Ça n'a rien à voir avec l'OFROU.

M. Genton revient aux bassins de phragmicompostage. Il indique qu'il est impossible actuellement de les supprimer. La seule solution est de se raccorder à l'ERM. Une étude a été faite. Il faut compter 1,5 millions pour se raccorder, notamment pour redimensionner les collecteurs. Lussy est aussi concernée.

Il précise que les bassins sont condamnés. Une autre solution devra être mise en place dès 2026. Compte tenu du coût, le phragmicompostage ne sera plus possible dès 2026 car les rhizomes des plantes devront être extraits par centrifugeuse avant de pouvoir éliminer le phosphore des boues. Le terrain sera peut-être ensuite rendu à la nature, mais pour l'instant, on est au stade de l'étude.

M. Ethenoz trouve que les voitures roulent vite devant l'épicerie, mais sur le coteau aussi, où des chauffeurs ont le pied lourd. Il demande si ces éléments peuvent être pris en compte lors de l'étude de la pétition.

Mme Chabloz demande ce qu'il en est de l'arbre sculpté qui devait venir sur le jardin du souvenir.



Mme Birarda relève que le cimetière est en restructuration et que le projet sera réalisé l'année prochaine.

M. Blanc exprime un vœu pour le rapport de gestion 2022. Il trouve que la partie qui présente les dicastères est très hétérogène, avec certains chapitres courts avec la plume du municipal. Un chapitre contient trop de données d'institutions. Il propose d'homogénéiser les chapitres et faire davantage le bilan des dicastères.

M. Olivier Pasche donne des informations pour la SDL. Il indique que c'est la dernière rencontre à la Fontaine des Joncs de la saison ce vendredi, avec des photos et des anciens du comité qui seront présents. Il annonce les festivités du 1^{er} août. Il fait appel aux bénévoles pour le montage et le démontage.

Mme Monique Gisel demande qu'on applaudisse la Municipalité pour la remercier de son engagement et de son travail, ce qui est fait.

M. Chabloz prend la parole pour parler de la vergerette, plante invasive. Il encourage les habitants à les détruire et mettre les déchets dans la benne verte (pas celle du compostage !) pour qu'elles soient incinérées.

La parole n'étant plus demandée, il est 21h07. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le _____